

LA FRANCAISE

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2019

LA FRANCAISE

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2019

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LA FRANCAISE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice d'une durée exceptionnelle de 7,5 mois clos le 28 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 12 novembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 7 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Virginie GAITTE

Bilan actif

	Exercice 28/06/2019
Immobilisations Nettes	-
Dépôts	-
Instruments financiers	1,099,096,867.54
Actions et valeurs assimilées	129,718,767.25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	129,718,767.25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées	748,610,854.66
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	748,610,854.66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances	135,633,732.81
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	7,511,201.94
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	128,122,530.87
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres d'organismes de placement collectif	70,907,372.72
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	70,907,372.72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-
Autres organismes non européens	-
Opérations temporaires sur titres	14,226,140.10
Créances représentatives de titre reçus en pension	-
Créances représentatives de titres prêtés	-
Titres empruntés	-
Titres donnés en pension	14,226,140.10
Autres opérations temporaires	-
Instruments financiers à terme	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilés	-
Autres opérations	-
Autres instruments financiers	-
Créances	392,554,665.52
Opérations de change à terme de devises	378,962,663.71
Autres	13,592,001.81
Comptes financiers	23,953,869.39
Liquidités	23,953,869.39
TOTAL DE L'ACTIF	1,515,605,402.45

Bilan passif

	Exercice 28/06/2019
Capitaux propres	-
Capital	1,035,984,885.46
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-
Report à nouveau (a)	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	20,249,455.95
Résultat de l'exercice (a,b)	27,861,346.61
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	1,084,095,688.01
Instruments financiers	14,205,668.98
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	14,205,668.87
Dettes représentatives de titres donnés en pension	14,205,668.87
Dettes représentatives de titres empruntés	-
Autres opérations temporaires	-
Instruments financiers à terme	0.11
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0.11
Autres opérations	-
Dettes	416,764,801.95
Opérations de change à terme de devises	378,391,169.75
Autres	38,373,632.20
Comptes financiers	539,243.51
Concours bancaires courants	539,243.51
Emprunts	-
TOTAL DU PASSIF	1,515,605,402.45

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

Exercice
28/06/2019

Opérations de couverture	20,683,001.96
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	20,683,001.96
Futures	20,683,001.96
Engagements de gré a gré	-
Autres engagements	-
Autres opérations	20,102,398.83
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	20,102,398.83
Futures	20,102,398.83
Engagements de gré a gré	-
Autres engagements	-

Compte de résultat

**Exercice
28/06/2019**

Produits sur opérations financières	
Produits sur actions et valeurs assimilées	3,357,081.49
Produits sur obligations et valeurs assimilées	23,440,402.81
Produits sur titres de créances	2,481,696.91
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	114,436.14
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	50,241.75
Autres produits financiers	705.35
TOTAL I	29,444,564.45
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-731.64
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur dettes financières	-66,239.25
Autres charges financières	-257,345.14
TOTAL II	-324,316.03
Résultat sur opérations financières (I - II)	29,120,248.42
Autres produits (III)	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5,706,189.89
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV)	23,414,058.53
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4,799,326.21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-352,038.13
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	27,861,346.61

ANNEXE

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'euro.

Les différents documents de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) des cinq compartiments ont été agrégés en euro par la somme des comptes des compartiments. Aucun retraitement n'a été opéré, il n'y a pas de détention inter compartiments.

Les règles et méthodes comptables sont identiques pour tous les compartiments.

Les comptes annuels, les règles et méthodes comptables, les compléments d'information et l'inventaire détaillé propres aux compartiments sont présentés en annexe.

Liste des compartiments :

La SICAV LA FRANCAISE comprend cinq compartiments :

- LA FRANCAISE INFLECTION POINT ACTIONS EURO : 15 novembre 2018
- LA FRANCAISE MODERATE MULTIBONDS : 12 novembre 2018
- LA FRANCAISE RENDEMENT GLOBAL 2025 : 5 décembre 2018
- LA FRANCAISE GLOBAL COCO : 7 décembre 2018
- LA FRANCAISE OBLIGATIONS EUROPE SAI : 17 décembre 2018

LA FRANCAISE INFLECTION POINT ACTIONS EURO

Bilan actif

	Exercice 28/06/2019
Immobilisations Nettes	-
Dépôts	-
Instruments financiers	130,503,113.34
Actions et valeurs assimilées	129,718,767.25
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	129,718,767.25
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres d'organismes de placement collectif	723,446.84
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	723,446.84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-
Autres organismes non européens	-
Opérations temporaires sur titres	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-
Créances représentatives de titres prêtés	-
Titres empruntés	-
Titres donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Instruments financiers à terme	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres opérations	-
Autres instruments financiers	-
Créances	590,875.50
Opérations de change à terme de devises	-
Autres	590,875.50
Comptes financiers	142,841.97
Liquidités	142,841.97
TOTAL DE L'ACTIF	131,175,931.56

Bilan passif

	Exercice 28/06/2019
Capitaux propres	-
Capital	128,464,858.22
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-
Report à nouveau (a)	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	923,114.22
Résultat de l'exercice (a,b)	1,310,046.65
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	130,698,019.09
Instruments financiers	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-
Autres opérations temporaires	-
Instruments financiers à terme	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres opérations	-
Dettes	477,912.47
Opérations de change à terme de devises	-
Autres	477,912.47
Comptes financiers	-
Concours bancaires courants	-
Emprunts	-
TOTAL DU PASSIF	131,175,931.56

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 28/06/2019
Opérations de couverture	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagements de gré a gré	
Autres engagements	
Autres opérations	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Futures	
achat EURO STOXX 50 - FUTURE 20/09/2019	6,516,080.00
Engagements de gré a gré	
Autres engagements	

Compte de résultat

	Exercice 28/06/2019
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions et valeurs assimilées	3,357,081.49
Produits sur obligations et valeurs assimilées	18,442.40
Produits sur titres de créances	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	956.15
Autres produits financiers	-
TOTAL I	3,376,480.04
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur dettes financières	-2,826.93
Autres charges financières	-91,952.24
TOTAL II	-94,779.17
Résultat sur opérations financières (I + II)	3,281,700.87
Autres produits (III)	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,831,256.60
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	1,450,444.27
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-140,397.62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	1,310,046.65